



LIGNE C DU METRO

LIBERATION D'EMPRISE – RESTITUTION DE FONCTIONNALITES SITE MARENGO

CONVENTION DE FINANCEMENT

INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE SECURITE SUR PORTILLON DIRECTION REGIONALE

SNCF IMMOBILIER – TISSEO INGENIERIE

M3 2023 01140 CN

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	6
Article 1 – Objet de l'opération et cadre contractuel.....	6
Article 2 – Maîtrise d'ouvrage	6
Article 3 – Description de l'opération	6
Article 4 – Coût des travaux	6
Article 5 - Délai de réalisation	6
Article 6 - Gouvernance	6
Article 7 – Dispositions financières	8
7-1 : Echancier de paiement.....	8
7-2 : Facturation et recouvrement.....	8
Article 8 - Résiliation de la présente convention	10
Article 9 - Date d'effet et durée de la convention.....	10
Article 10 – Propriété, diffusion des études, communication.....	11
Article 11 : Pièces contractuelles	11
Article 12 - Litiges	11
Article 13 – Mesures d'ordre.....	11
Article 14- Nombres d'exemplaires	11
SIGNATAIRES	12
ANNEXES	13 à 28
Annexe1: visuels.....	13
Annexe 2 :devis	18
Annexe 3 : certificat de paiement	28

Entre :

TISSEO COLLECTIVITES (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine), représenté par son mandataire **TISSEO INGENIERIE** (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine), Société Publique Locale au capital de 3 075 300 € inscrite au Registre du Commerce sous le numéro B 408 370 740 et dont le numéro Siret est 408 370 00024, représentée par son directeur Jean François LACROUX, dûment autorisé par une délibération du comité syndical de TISSEOCOLLECTIVITES en date du

Ci-après désigné le « TISSEO INGENIERIE »

d'une part,

Et,

SNCF Immobilier, établissement public national à caractère industriel et commercial, créé par la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire inscrit au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 808 332 670, dont le siège est situé à La Plaine Saint Denis (93200), 2 place aux Etoiles, représentée par Madame Gaelle GRASSET, Directrice Immobilier Territorial Grand Sud, dûment habilitée à cet effet, domiciliée au 4 rue Léon GOZLAN - CS 70014 - 13 331 MARSEILLE cedex 03,

Ci-après désignée « SNCF Immobilier »

d'autre part,

PREAMBULE : rappel du contexte

TISSÉO COLLECTIVITES est l'autorité organisatrice de la mobilité en charge du développement et de l'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération toulousaine.

Aux termes de la délibération n°D.2019.11.27.1.1 en date du 27 novembre 2019, le Comité Syndical de TISSÉO COLLECTIVITES a approuvé la déclaration de projet de la 3ème ligne de métro consistant à la création d'une troisième ligne de métro d'un linéaire d'environ 27 km qui desservira les communes de Colomiers, Blagnac, Toulouse et Labège et qui sera équipée de 21 stations, dont 5 permettront des correspondances avec le réseau ferroviaire. Cette ligne est également équipée de pôles d'échanges multimodaux et de parcs relais.

Suivant l'arrêté du Préfet en date du 7 février 2020, ont été déclarés d'utilité publique, les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (TAE) sur le territoire des communes de Blagnac, Colomiers, Labège et Toulouse.

Le projet de création de la 3^{ème} ligne du métro toulousain, désignée Ligne C, a nécessité la mise à disposition de fonciers ferroviaires sur les sites de Raynal et de Marengo au profit de TISSEO INGENIERIE.

Sur le site de Marengo, les travaux, conduits par TISSEO INGENIERIE, concernent la mise en place du chantier de la station de métro Matabiau Gare sur le parking Marengo de l'immeuble Régional SNCF; les installations du chantier de la station modifient les accès au site tertiaire SNCF, et en particulier à la Direction Régionale.

Dès lors, TISSEO INGENIERIE s'est engagé à effectuer des travaux sur le site Marengo afin de préserver l'exploitation de l'immeuble Régional et du restaurant d'entreprise, notamment en reconstituant un portail piéton sécurisé, initialement situé Boulevard de Marengo et reconstitué rue de Périole.

Ces travaux de reconstitution portent sur le déplacement de l'accès piétons et la pose d'un nouveau portillon et sur la reconstitution des réseaux permettant les contrôles d'accès au périmètre SNCF depuis la voie publique (dits accès Canif).

La reconstitution du portail piéton est à la charge de TISSEO INGENIERIE, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Les accès (canif) sont équipés de matériels et de procédures gérés par des services internes à la SNCF et dont la maîtrise d'ouvrage ne peut être déléguée à TISSEO INGENIERIE, SNCF IMMOBILIER a proposé de porter le sujet des travaux des équipements de sécurité du portail piéton auprès des services télécom SNCF en organisant le financement de cette opération par une convention de financement.

Ceci exposé,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet de l'opération et cadre contractuel

La présente convention a pour objet de préciser les engagements réciproques de TISSEO INGENIERIE et de SNCF IMMOBILIER concernant les modalités de financement de travaux de mise en place d'équipements de fermeture sécurisés pour donner suite à la reconstitution d'un portillon.

Article 2 – Maîtrise d'ouvrage

SNCF IMMOBILIER assure la maîtrise d'ouvrage des études et travaux visés sous l'article 3 et dont le financement fait l'objet de la présente convention.

Article 3 – Description de l'opération

Le détail des prestations prévues dans la présente convention sont reprises dans les devis issus des services télécom de la SNCF et faisant office de Cahier Des Charges. Il s'agit d'équiper les accès au site à l'Immeuble SNCF « Direction Régionale et restaurant d'entreprise » en équipements de sécurité de type canif.

Article 4 – Coût des travaux

Le coût des travaux définis à l'article 3, dont le financement fait l'objet de la présente convention, est de **46 447,16 € HT**, aux conditions économiques de la date de signature. (Devis en annexe 2)

Ces montants comprennent :

- La fourniture, pose, raccordements et mise en service des matériels de contrôle d'accès et d'interphonie.
- La mise à jour des schémathèques de patrimoine sécurité et logistique.
- Les frais de maitrise d'œuvre liées à ces prestations.

A ce montant s'ajoutent les frais de Maitrise d'ouvrage de SNCF Immobilier, correspondant à 8% ; le montant de ces frais de maitrise d'ouvrage s'élève à 3 715,77 € HT.

Le montant de la présente convention de financement porte donc sur un montant total de 50 162,93€ HT.

Article 5 - Délai de réalisation

Compte tenu de l'avancée du calendrier des travaux prévus par TISSEO INGENIERIE, les travaux de fourniture et de mise en place du portillon ont été réalisés en octobre 2022 et les équipements de contrôle d'accès ont été mis en service début 2023.

Article 6 - Gouvernance

Le suivi des travaux de mise en place des accès Canif, objet de la présente convention, a été assuré par SNCF IMMOBILIER et sous son entière responsabilité

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

Article 7 – Dispositions financières

7-1 : Echancier de paiement

Le remboursement donne lieu au versement unique des prestations réalisées par les services télécom SNCF.

SNCF IMMOBILIER procédera à l'appel de fonds après ratification de la présente convention.

Les appels de fonds portent sur des montants facturés sans TVA.

7-2 : Facturation et recouvrement

Les sommes dues à SNCF Immobilier au titre de la présente convention sont mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des appels de fonds.

Le paiement des sommes dues au titre de la présente convention sera effectué par virement bancaire, portant numéro de référence de la facture, sur le compte du maître d'ouvrage SNCF IMMOBILIER.

Bénéficiaire	Etablissement Agence	Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé
SNCF	BNP PARIBAS La Défense	30004	01328	00013036126	04

Article 8 - Résiliation de la présente convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements réciproques au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par toute autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La période de trois mois devra être mise à profit par les parties pour trouver une solution par conciliation à l'amiable.

Dans tous les cas, les Partenaires s'engagent à rembourser (au prorata de leurs participations) à SNCF Immobilier (en sa qualité de maître d'ouvrage unique) les dépenses engagées jusqu'à la date de résiliation sur la base d'un relevé de dépenses final, ainsi que les dépenses d'études et de travaux nécessaires à l'établissement d'une situation à caractère définitif.

Sur cette base, le maître d'ouvrage procède à la présentation d'une facture pour règlement du solde ou au reversement du trop-perçu auprès de Partenaires.

Article 9 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature du dernier des partenaires signataires.

La présente convention prend fin après avoir constaté que chacun des Partenaires a satisfait à ses obligations.

Article 10 – Propriété, diffusion des études, communication

Les études menées dans le cadre de la présente convention restent la propriété de SNCF IMMOBILIER. Toute diffusion est subordonnée à l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

Article 11 – Pièces contractuelles

Les annexes jointes à la présente convention font partie intégrante de celle-ci.

Article 12 – Litiges

En cas de litige entre les Partenaires auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente Convention, ceux-ci engagent tous leurs efforts afin de résoudre ce litige à l'amiable des Comités techniques et / ou de pilotage.

A défaut de règlement amiable, les litiges peuvent être soumis par l'un ou l'autre des partenaires au Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 13 – Mesures d'ordre

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Article 14- Nombres d'exemplaires

La convention est établie en deux (2) exemplaires, une à destination de chaque signataire.

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

A Toulouse, le

Pour Tisseo Ingénierie,

Pour SNCF Immobilier,

Jean Jacques LAPORTE

Gaelle GRASSET

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : visuels

Annexe 2 : devis

Annexe 3 : Certificat de paiement

Annexe 1

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024



Annexe 2

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

RESEAU - DEVIS INTRA & INTER SA

2023-01

Périmètre d'intervention

Prestation Télécom et Informatique - RESEAU

Etablissement demandeur

ZAMORA GARCIA Jose-Marie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT GRAND SUD)

Objet de la prestation

Reprise accès parking Direction Régionale

Devis établi le (Validité de l'offre : 3 mois)

14/12/2023

Rédacteur de l'estimation (responsable d'affaire)

Nom

GORRE

Prénom

CEDRIC

Téléphone

0625813661

Mail

cedric.gorre@reseau.sncf.fr

REFERENCE

Devis RG 45560 2022 TI 45560 n°
TLSE_DR_22_1

Désignation des achats et fournitures IP	QUANTITES	UNITES	P.T en €
Fourniture, pose, raccordement et mise en service du matériel de contrôle d'accès	1,00	Ene	€ 20 690,00
Fourniture, pose, raccordement et mise en service du matériel d'interphonie	1,00	Ene	€ 8 740,49
TOTAL Achats Travaux + Fournitures + Prestations (1) *			€ 29 430,49
TOTAL Matières Issues des magasins SNCF (2) *			€ -
PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE **	QUANTITES	UNITES	P.T en €
Mise à jour patrimoine / schématisation	8,00	h	€ 578,41
Administratif, commandes	2,00	h	€ 144,60
EPEM parcours	12,00	h	€ 867,61
Accompagnement entreprises	34,00	h	€ 2 458,24
TOTAL PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE (3) *			€ 4 048,87
Maîtrise d'œuvre	QUANTITES	UNITES	P.T en €
MOET	15,00	h	€ 1 360,42
MOEE	42,00	h	€ 3 809,17
Administration système CASTEL	0,00		€ -
EPEM MOET	8,00	h	€ 725,56
Mise à jour patrimoine / schématisation	4,00	h	€ 362,78
Administratif, commandes	2,00	h	€ 181,39
Prestation UPI	20,00	h	€ 1 813,89
TOTAL Maîtrise d'œuvre (4) *			€ 8 253,21
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	QUANTITES	UNITES	P.T en €
			€ -
TOTAL Assistance à Maîtrise d'ouvrage (5) *			€ -
Redevance (Taux Corporate) (6) - total pour mémoire			€ 1 391,76
Prix de vente TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)		Euros	€ 41 732,57

Conditions économiques

2022 / 5

Indice de référence

période d'intervention

Commentaires

Correspondant Demandeur au sein du Pôle Gestion Achat

Nom / Prénom PFO SUD ZPA

Téléphone

Mail pfo.sud.zpa@sncf.fr

Autre contact en distribution contrat

Nom / Prénom

Téléphone

Mail

PRESTATAIRE

Nom / Prénom GORRE CEDRIC

Téléphone 0625813661

Mail cedric.gorre@reseau.sncf.fr

Signature

Responsabilité de Gestion (RG) à lecture

Département

Axe central

Axe local

Support d'opération

Clé PC

Projet

Activité

Informations du client (obligatoire) :

DEMANDEUR

Nom / Prénom ZAMORA GARCIA Jose-Marie

Téléphone NC-NC

Mail jose.zamora@sncf.fr

Signature

* = y compris taux corporate ** = Ex "SNCF E"

SNCF Réseau, société anonyme au capital social de 500 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 412 280 737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint-Denis (93200)

14/12/2023

Diffusable SNCF RESEAU

Devis RG 45560 2022 TI 45560 n° TLSE_DR_22_1 client/DEVIS CLIENT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

RESEAU - DEVIS INTRA & INTER SA

2023-01

Périmètre d'intervention

Prestation Télécom et Informatique - RESEAU

Etablissement demandeur

ZAMORA GARCIA Jose-Marie (SNCF / SNCF IMMOBILIER / DIT GRAND SUD)

Objet de la prestation

Reprise accès parking Direction Régionale, complément suite problèmes câbles + verrouillage portail

Devis établi le (Validité de l'offre : 3 mois)

14/12/2023

Rédacteur de l'estimation (responsable d'affaire)

Nom

GORRE

Prénom

CEDRIC

Téléphone

0625813661

Mail

cedric.gorre@resau.sncf.fr

REFERENCE

Devis RG 45560 2022 TI 45560 n°
TLSE_DR_22_2M/TVA intracommunautaire : FR73412380737
RCS 412 280 737 APE 6221Z

Désignation des achats et fournitures IP	QUANTITES	UNITES	P.T.en €
Fourniture, pose, raccordement et mise en service du matériel de contrôle d'accès	1.00	Ene	€ 3 989,03
TOTAL Achats Travaux + Fournitures + Prestations (1) *			€ 3 989,03
TOTAL Matières Issues des magasins SNCF (2) *			€ -
PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE**	QUANTITES	UNITES	P.T.en €
Mise à jour patrimoine / schématisation			€ -
Administratif, commandes			€ -
EPEM parcours			€ -
Accompagnement entreprises			€ -
TOTAL PRESTATIONS DE SECURITE ET LOGISTIQUE (3) *			€ -
Maîtrise d'œuvre	QUANTITES	UNITES	P.T.en €
MOET			€ -
MOEE			€ -
Administration système CASTEL			€ -
EPEM MOET			€ -
Mise à jour patrimoine / schématisation			€ -
Administratif, commandes			€ -
Prestation UPI	8.00	h	€ 725,56
TOTAL Maîtrise d'œuvre (4) *			€ 725,56
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	QUANTITES	UNITES	P.T.en €
			€ -
TOTAL Assistance à Maîtrise d'ouvrage (5) *			€ -
Redevance (Taux Corporate) (6) - total pour mémoire			€ 157,23
Prix de vente TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)		Euros	€ 4 714,59

Conditions économiques

2023 / 2

Indice de référence

période d'intervention

Commentaires

Correspondant Demandeur au sein du Pôle Gestion Achat
Nom / Prénom PFO SUD ZPA
Téléphone
Mail pfo.sud-zpa@sncf.fr

Autre contact en distribution contrat
Nom / Prénom
Téléphone
Mail

PRESTATAIRE
Nom / Prénom GORRE CEDRIC
Téléphone 0625813661
Mail cedric.gorre@resau.sncf.fr

signature

Responsable de Gestion (RG) à facturer

Département

Axe central

Axe local

Support d'opération

Clé PC

Projet

Activité

Informations du client (obligatoires) :

Nom / Prénom

ZAMORA GARCIA Jose-Marie

Téléphone

NC-NC

Mail

jose.zamora@sncf.fr

signature

* = y compris taxes corporate ** = Ex "SNCF E"

SNCF Réseau, société anonyme au capital social de 500 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 412 280 737,
dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau à Saint-Denis (93200)

14/12/2023

Diffusable SNCF RESEAU

Devis RG 45560 2022 TI 45560 n° TLSE_DR_22_2 client/DEVIS CLIENT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240212-20240207-1-1-15-DE
Date de télétransmission : 12/02/2024
Date de réception préfecture : 12/02/2024

Annexe 3 : CERTIFICAT DE PAIEMENT

Je soussigné, M. ⁽¹⁾

en qualité de ⁽²⁾ , représentant ⁽³⁾

Je sollicite le versement :

Pour l'étude et travaux , le remboursement total de € HT pour un coût total de ...€ HT

□

Fait à , le

Signature

⁽¹⁾ Nom

⁽²⁾ Fonction

⁽³⁾ Raison sociale

⁽⁴⁾ Cachet du bénéficiaire

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION « NOM DU PARTENAIRE »

Direction technique :

Service :

// Pour le versement d'un acompte, atteste avoir reçu le justificatif adapté tel que prévu à l'article 8.3 correspondant à€ H.T. // T.T.C. //

// Pour le versement du solde, atteste avoir reçu et vérifié le relevé de dépenses correspondant à€ H.T. // T.T.C. // des dépenses subventionnables afférentes à l'opération effectivement comptabilisées ; et atteste, au vu des justificatifs produits, en avoir vérifié la réalité, la régularité, la conformité ; et accepte l'état récapitulatif des dépenses,

Autorise le versement :

□ d'une avance de 30% de la phase 1

□ d'un acompte de 60% de la phase 1

□ du solde de la phase 1

Le